

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
D'ORLÉANS MÉTROPOLE**

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

ID : 045-244500468-20221026-22320AIRCG250-AR



DRH/VS
22320AITCG248

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portants dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois ci-dessous énumérés ;
Vu la délibération du conseil métropolitain n° 24 du 8 juillet 2021 fixant les ratios des promotions ;
Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives au volet 2 : la carrière, les promotions et la valorisation des parcours, à compter du 1er janvier 2021 ;
Vu l'avis émis lors de l'instance des Promotions le 28 septembre 2022 ;
Vu le tableau des effectifs d'Orléans Métropole en ce qui concerne les emplois :

Catégorie C

◆ Agent de maîtrise

Considérant que les agents ci-après désignés remplissent les conditions statutaires ;
Sur la proposition du Directeur Général des Services :

A R R E T E

ARTICLE 1 - Il a été procédé au titre de **l'année 2022** à l'établissement de la liste d'aptitude au grade suivant :

Catégorie C

◆ Agent de maîtrise

ARTICLE 2 - Sont inscrits sur la liste d'aptitude les agents dont les noms figurent sur le tableau annexé.

ARTICLE 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Parvenu à la Préfecture :
Le :

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente chargée des Relations Humaines et du Dialogue Social,

ORLEANS METROPOLE

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE
AGENT DE MAITRISE
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

Décret n°88-547 du 06.05.1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Nom - Prénom	Grade	Date de naissance
PANTOJA Rodolphe	Adjoint technique principal de 1ère classe	23/11/1972
ALFIER Pascal	Adjoint technique principal de 1ère classe	06/11/1971
BEQUET Bruno	Adjoint technique principal de 2ème classe	06/04/1969